

DEMANDE DE CREATION D'UNE AUTORISATION DE STATIONNEMENT (ADS)

PARTIE A COMPLETER PAR LE DEMANDEUR

COMMUNE SOLLICITEE :

ETAT CIVIL DU DEMANDEUR :

NOM :

NOM d'usage :

Prénom(s) :

Né(e) le : À : Nationalité :

Adresse :

Code postal : Commune

Tél. : @ :

SITUATION PROFESSIONNELLE :

Situation professionnelle actuelle :

Depuis le :

Votre statut :

Exploitant en location-gérance (indiquez le n° de l'ADS, la commune de rattachement et le nom du titulaire) :

Salarié (indiquez le nom et l'adresse de votre employeur) :

Autre (précisez) :

DECLARATION SUR L'HONNEUR

J'atteste sur l'honneur (cocher les cases) :

n'être inscrit sur aucune autre liste d'attente

ne posséder aucune autorisation de stationnement, quel que soit le lieu de délivrance

disposer d'une carte professionnelle en cours de validité délivrée par le préfet du Bas-Rhin

que les informations figurant sur la présente demande sont exactes

Fait à : Le :

Signature :

LA DEMANDE DOIT ETRE ADRESSEE AU MAIRE DE LA COMMUNE CONCERNEE ACCOMPAGNEE DE LA COPIE DE LA CARTE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE TAXI

PARTIE A COMPLETER PAR LE MAIRE SAISI DE LA DEMANDE D'ADS

Nombre d'ADS existantes sur la commune :

Nombre d'ADS existantes dans la communauté de communes :

Rang du demandeur sur la liste d'attente tenue en mairie :

AVIS MOTIVE DU MAIRE tenant compte « des besoins de la population, des conditions générales de la circulation publique et des équilibres économiques de la profession des exploitants de taxi » (CE, 6ème et 1ère sous-sections réunies, 27 juin 2007, 292855). * :

Fait à :

Le :

Signature :

DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE

- copie intégrale de la liste d'attente communale
- le cas échéant, l'arrêté municipal fixant le nombre d'ADS sur la commune
- le projet d'arrêté municipal fixant le nombre d'ADS sur la commune

(*) Dans le cas d'un avis favorable du maire à la création d'une ADS, le dossier complet devra être adressé par le maire de la commune pour avis de la Commission locale des transports publics particuliers de personnes (CL3TP) du Bas-Rhin :

pref-professions-reglementees-route@bas-rhin.gouv.fr

ou

Préfecture du Bas-Rhin
DS – BSR
Section des professions réglementées de la route
5 place de la République
67073 STRASBOURG Cedex